DECLARATION CTP 6 SEPTEMBRE 2007

Il y aurait beaucoup à dire sur les propos de nos gouvernants entendus ou lus ici ou là au cours de cet été.
Ce CTP n'étant pas vraiment le lieu pour commenter l'actualité nationale, nous nous contenterons d'aborder 4 sujets relatifs à l'éducation qui auront forcément des répercussions dans notre département et qui nous inquiètent particulièrement :

1. **les annonces très récentes sur le service minimum dans le premier degré** : il faut croire qu'il fallait rajouter encore un sujet de conflit. Comme si on n'en avait pas suffisamment... Soucieuse des conditions de scolarité des élèves et consciente des difficultés des parents, notre organisation syndicale a toujours considéré la grève comme un ultime recours à n'utiliser qu'après échec de toutes les procédures de dialogue. Pour autant, nous tenons à rappeler que cette liberté compte parmi les critères permettant de juger du caractère démocratique d'une société. Pour nous, les enseignants du 1er degré ne sauraient être exclus de ce droit fondamental reconnu par la constitution à tous les citoyens. En cas de grève, nous ne sommes pas hostiles à la mise en place de garderies. D'ailleurs cela existe déjà dans certaines écoles. Le problème est de savoir qui va assurer ces garderies. Si le ministre nous dit que c'est aux enseignants de s'en occuper, on est alors clairement dans le cadre d'une remise en cause du droit de grève. Nous ne pourrons pas l'accepter.
2. **la relance des EPEP** : Lors de sa conférence de presse de rentrée, le ministre a annoncé vouloir relancer les EPEP. A l'heure où un syndicat annonce une "relance" du "blocage administratif", nous préférons défendre la nécessité d'une réflexion sur le fonctionnement de l'école primaire à l'aune des évolutions sociales et éducatives qui constituent son quotidien aujourd'hui. Nous en avions du reste fait le cœur revendicatif du mouvement de grève administrative que nous avons lancé et animé pendant six ans. Si nous avons suspendu ce mot d'ordre, c'est en relation avec le protocole d'accord que nous avons signé en mai 2006. Pour autant, et nous l'avions mentionné en annexe à notre signature, ce protocole n'était pour nous qu'une étape qui ne suffisait pas à régler en elle-même les questions de fond posées sur le fonctionnement de l'école. Nous demandons l'application pleine et entière sur le terrain des termes du protocole d'accord de mai 2006 ainsi que l'ouverture d'une réelle concertation ayant pour objet l'évolution du fonctionnement de l'école, de sa structuration juridique et son autonomie financière, avec, pour seul objectif, l'amélioration de son efficacité. Elle devrait ainsi viser à clarifier la nature des relations avec les collectivités territoriales, les niveaux de responsabilité et la place de chacun.
3. **la suppression de 11200 emplois** en 2008, pour laquelle il faut rappeler qu'elle s'ajoute aux milliers déjà subis, va rendre plus difficile encore l'accès au droit à l'éducation et aggraver les conditions de travail des enseignants. C'est une politique éducative ambitieuse qu'il faut pour faire avancer l'école publique. Nous voulons pour cela d'autres choix.

4. **la nouvelle circulaire sur le financement des établissements privés par les communes** publiée en catimini. Ceci touchera particulièrement les communes ardéchoises dans un département où 28% des élèves sont scolarisés dans le privé.

Je ne parlerai pas ici des régressions sociales que sont le paquet fiscal, la TVA sociale, ou encore la franchise médicale.

Pour rester dans l'éducation, un mot sur le lancement d'une nouvelle grande concertation sur le métier d'enseignant.
Sur le principe, c'est une bonne idée. Mais on ne veut pas repartir de zéro. Il y a des réunions de ce type tous les ans ou presque. Le métier d'enseignant au XXIe siècle, on l'a défini, ça y est c'est fait, il faut avancer et passer à autre chose maintenant. Ce qu'on veut, c'est la prise en compte de la complexité du métier. Nous demandons également une revalorisation du déroulement de carrière. Par exemple, si on est bien évidemment favorable à une augmentation du salaire d'entrée, ce ne doit pas être la seule solution apportée à nos problèmes car que diraient les collègues en poste depuis quelques années ? Ce que l'Unsa demande, c'est la constitution d'un corps unique d'enseignant, de la maternelle au lycée, qui permettrait d'introduire une possibilité de mobilité professionnelle.

J'en viens à l'ordre du jour de ce CTP et à la phase d'ajustement de la carte scolaire.

En janvier, nous avions, dans notre propos, revendiqué l'amélioration de la couverture ASH. Pour nous, la loi ne pourra être réellement appliquée que si des moyens supplémentaires sont dégagés. Pas uniquement des postes d'AVS en plus! Si l'aide apportée par les auxiliaires est indispensable pour certains enfants, les besoins en formation, le fonctionnement des enseignants référents en relation avec la MDPH sont aussi de vraies urgences pour réussir la scolarisation.

En janvier toujours, nous avions aussi dénoncé la liste édifiante des non-remplacements et des fermetures d'écoles, et rappeler que le temps était venu d'apporter des solutions à ce fléau. Aujourd'hui les chiffres communiqués par les services montrent, s'il le fallait, que nous avions raison d'être alarmistes et que l'année scolaire 2006-2007 aura été dans ce domaine une nouvelle année record en Ardèche.